FUMEZ OU CHIQUEZ
LE TABAC "KING BEE"
MEILLEURE QUALITE

29 mars—1m mer ven dim

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 8 F't m'l .7:40 am	No 2 F't m'l 7:40 p m
No 1 Fast line 7:15pm	No 4 Lim'd 11 15 a m
No 5 Lim'd 8:10 p m	No 6 F't line 7:55 a m
No 7 coast lim dim.excepté.8 50 am	No 8 coast lim dim.excepté.3:45pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE	
No1 Limited. 8:30am	No 3 Lim.ltd7:10pm
No3 Fast Mail.2:30am	No 4..... —8:10am
ILLINOIS CENTRAL.	
No 23, Local Mail 10:00pm	No 24, Local Mail ..7:00am
No 3, Chicago Limited.....7:45pm	No 4, Chicago Limited 9:00am
No 2 Lou and Cin limited.....7:45 pm	No 4 Lou and Cin limited 9-00am
No 1 f't mail 8:30 am	No 2 f't mail 7:20 p m
No 1 Lou &Cin8:30am	No 2 Lou &Cin 7:20pm
McComb Ac. 9:30 a m	McComb Ac. 5:30 p m
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
Memphis ex 11:30 a m	Memphis ex..4:20pm
Vicksburg ex5 30 pm	Vicksburg ex 8:15am
Baton Rouge ac9:15 am	Baton R'ge ac4:30 pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Tex & Mex ex6:40 p m	Tex & Mex ex9:00 a m
Cal Ex.....7:55 am	Cal ex.....8:40 pm
TEXAS AND PACIFIC.	
F't Worth. Hot Sp'gs and St L ex6:15 pm	California ex.8:15 a m
EAST LOUISIANA RAIL ROAD.	
Du dépôt de la Queen and Crescent rue Pres Tous les jours excepté dimanche.	
No 7.....8:35 am	No 8..... 4:00pm
Dimanche excursion	
No 5.....6:35 pm	No 6.....7:30am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. Dimanche seulement.	
Alger..... 7;35 p m	Alger.....8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.	
Alger ..... 10:00 am	Alger..... 4:00pm
Samedi et dimanche seulement.	
Alger..... 10:09 am	Alger.....5:30 pm
Tous les jours excepté dimanche.	
Alger.....8:00 p m	Alger.....8.00 a m
LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY. Tous les jours excepté dimanche.	
De Belair et Shell Beach.....9:10 a m	Pour Belair et Shell Beach.....4:10 p m
Dimanche seulement.	
De Belair.....7:00 am	Shell Beach 5:30 a m
De Shell B'h 10:02 am	Shell Beach...8:00 am
Shell Beach..7.00 p m	Belair.....5:30 p m
	Shell Beach...7:30p m

FAITS DIVERS.

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures :

MARIAGES—Edward Russell Mullan à Henrietta Koontz Trimble; Edwin E. Chubbuck à Vve John O. Pickens; William Deichmann à Vve Henry Spaar; Andrew Schremp à Sarah Roggen Kamp; John Z. Raezer à Stella Cropper.

NAISSANCES—Mmes J. B. Bucholz, un garçon; C. B. Camp, une fille; A. Grossman, un garçon; M. Giro, une fille; E. Ibels, un garçon; J. Leronge, une fille; P. J. Reilly, un garçon; J. H. Stern, une fille; P. Schmit, un garçon.

DÉCÈS—D. Tabary, 7 mois, Broad et Esplanade; J. F. Briants, 7 ans, 1434, S. Roman; G. Cloftin, 69 ans, 1430 Espagne; Mme Mary Cummings, 28 ans, 730 Delachaise; J. Gewan, 25 ans, 1410 Bienville; Mary Ebbermann, 20 minutes, 1602 Howard; Cécilia Conory, 78 ans, Asile des Petits Sœurs des Pauvres; Joseph Emile Voissement, 10 jours, Hancock et Pontalba; John Brown, ans, Hôpital de la Marine des Etats-Unis.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District—C. Mehle et Cie vs Francis Cronzeilles rction en recouvrement de $113.75 sur un compte courant.

Les successions de Simon Pallet et Alvina Poché ont été ouvertes.

Board of Flour Inspectors et autres vs Booth F. Glover—réclamation de $6,562.

Demande d'émancipation :

Mlle Isabelle Hardie.

Charles A. Denis vs Wm C. Fulham—action en recouvrement de $2,178.43 sur des billets.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Chas de La Bretonne.

M. T. McDonald—bris de paix; $25 d'amende ou 30 jours d'incarcération

Joseph Fournier—bris de paix; $5 d'amende ou 30 jours de prison.

Emma Williams—vagabondage et langage obscène; $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

Seymour Sullivan et Pauline Bouton—ivresse, bris de paix et violation de l'ordonnance 4682; $15 d'amende ou 30 jours de prison.

Otto Wilke—vagabondage; envoyé à la maison de refuge.

John Ruis—insultes et bris de paix; $150 de caution.

Cour Criminelle de District.

Section A—Juge J. G. Baker.

Nouveaux procès :

Frank Dennis McGuire, détournement; J. F. Sherhune, violation de la loi du dimanche.

Ont plaidé non-coupable :

L. N. Lhost, vente de billets de loteries; F. J. Dufee, Jno Wensch, Robert Kene, Mme Spuhler, actes de violence; Sam Armstead, blessure et attaque à main armée.

Condamnations :

Annie Scott—attaque; un mois d'incarcération.

Emile Guidon—vente de billets de loterie, le prévenu est à New York, mais son avocat a payé son amende.

Lee Thomas alias Jesse James—larcin; 2 ans de travaux forcés.

Affaire abandonnée :

Charles Kirsch, actes de violence.

Nolle prosequi :

Wm Carlton, détournement.

Section B.—Juge J. C. Moise.

Ont plaidé non-coupables :

Jac King, Chas C. Griffith, F. N. Philips, obtention d'argent sous de prétextes.

Caution forfaite :

John B. Shay, attaque et blessure avec intention de tuer.

Condamnations :

Alonzo Riley et Ben Hite—actes de violence; $20 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Nouveaux procès :

Wm Dietchman, violation de la loi du dimanche.

Affaires remises :

G. Shushan, objets volés en sa possession; Hypolite Vix, Fidel Aragon, violation la loi du dimanche; Geo White et Annie Dooley, meurtre d'Henri Antoine.

Acquittés :

Elmer C. Martin, détournement; Joe Lewis, attaque à main armée.

MM. Henriquez et Danu, les avocats de Baptiste Puissegur, accusé de meurtre, ont demandé au juge, la mise de leur client sous caution.

Affaire Leefe-Wolfson.

LES PLAIDOIRIES.

Au commencement de la séance, le juge Parlange donne la parole à l'organe du gouvernement et recommande en même temps à l'auditoire le silence le plus absolu.

L'assistant avocat de district M. D. C. Mellen commence son réquisitoire.

Dans l'affaire qui occupe la cour, dit il, il n'est pas nécessaire, pour faire condamner un accusé de détournement des fonds d'une banque, de prouver qu'il a profité de ces détournements; il suffit de prouver qu'il a participé à la fraude; il suffit de prouver que la fraude a existé et que l'accusé a commis cette fraude sciemment.

M. Mellen définit alors les deux termes de complice et de fauteur de détournements; il se livre sur ce sujet à une longue argumentation et cite nombre d'autorités. S'en prenant ensuite à Leefe, il lui reproche d'avoir fait volontairement et sciemment un mauvais usage des fonds de la banque, en faisant des entrées qui permettaient à Wolfson de tirer des sommes d'argent lesquelles il n'avait pas droit et, cela, sans en prévenir les officiers de la banque. Le fait est prouvé par les aveux mêmes de Leefe. Au témoignage de Leefe sont venus s'ajouter ceux de trois commis qui ont déclaré que Leefe avait fait de fausses entrées, qu'il avait inscrite d'abord sur le "tickler", ensuite sur le Ledger.

M. Mellen passe en revue ces différentes fausses entrées qui sont devenues avec le temps, considérables.

A 11 heures 45, M. Mellen achève son réquisitoire et M. Charles Théard, avocat de Leefe commence la défense de son client, de son ami, suivant ses propres expressions.

CHARLES J. THEARD.

C'est avec hésitation, avec crainte que je prends la parole en ce moment. J'ai la conscience de mon impuissance et suis pas habitué à ce genre d'affaires, J'ai de plus le sentiment profond de la responsabilité que j'assume; car j'ai un grand devoir à remplir, non seulement comme avocat, mais comme ami. M. Leefe est venu à moi, quand il se trouvait dans le malheur et il m'a demandé de prendre sa défense.

J'ai étudié cette affaire, non pas au point de vue de la loi ou de la chicane, mais pour dévoiler la vérité et faire passer ma conviction dans vos esprits. J'élève la voix non en faveur d'un criminel, mais en faveur d'un malheureux—d'une victime qui mérite qu'on lui tende une main secourable et qui demande à rentrer dans la compagnie des honnêtes gens. Certes, la faillite de la banque a produit une vive émotion dans le public; mais plus vive encore a été l'émotion parmi les amis de M. Leefe, quand ils ont appris l'accusation qui pesait contre lui.

Vous avez entendu ici des hommes de toutes les classes témoigner, non seulement de son honnêteté, de son intégrité, mais aussi de sa sobriété; de la modestie, de la simplicité de sa vie. Son nom avait été au dessus de tout soupçon jusqu'au jour où une accusation a pesé sur lui. Mais quand la vérité a été connue, tout le monde a reconnu qu'il était tombé par faiblesse, non comme un criminel, comme une nature perverse.

Il avait appartenu 13 ans à la banque, avant sa chute il y avait occupé différents postes de confiance et je le crois encore un homme honnête, digne d'estime. Il y avait 13 ans qu'il se montrait un fidèle employé, auquel on n'avait jamais eu rien à reprocher, quand il tomba entre les mains d'un faux ami, plus perfide qu'un ennemi déclaré; car un malhonnête homme qui se prétend votre ami est le plus dangereux des ennemis. C'est la plus basse des lâchetés que de duper un homme sous les dehors de l'amitié, puis, quand il est tombé, de le laisser au milieu de la souffrance et de l'humiliation, tandis que l'hypocrite relève la tête avec fierté. Qui est le coupable? je vous le demande. Sans colère, sans ressentiment, mais du plus profond de mon cœur et avec une tendre sympathie pour M. Leefe; je dis hautement que le coupable est son co-accusé, ici présent. Quand M. Leefe a permis ces soutirages, il a outrepassé ses droits, mais il n'avait pas l'intention d'en profiter. Il s'est laissé tenter, pauvre et simple esprit qu'il était, par un homme qui était son supérieur en intelligence. Il a été trompé, joué, dupé; mais il n'a jamais été criminel.

Je me préoccupe peu en ce moment de la légalité. C'est au nom de la morale et de la religion que je déclare qu'un homme ne peut être criminel, quand il n'y a pas d'intention coupable.

M. Théard en appelle à chacun des jurés individuellement et leur demande s'ils n'ont jamais failli, un jour ou l'autre. Que celui d'entre vous qui peut parler ainsi, jette la première pierre à cette pauvre victime.

Il cite l'affaire d'un jeune commis de la Crescent News and Hotel Company qui avait déposé $100, toutes ses économies, comme garantie de la fidélité de ses services. Il craignait que la compagnie ne fît faillite. Un jour qu'il avait collecté $150, il ne déposa que $50 et garda $100 pour lui. Le jeune homme fut poursuivi, mais il ne fut pas condamné parce que, suivant le juge, il n'y avait pas violation de la loi, sans intention.

Le juri peut demander pourquoi Leefe a conservé ces fausses entrées? Pourquoi il n'est pas allé trouver ses chefs et ne leur a pas tout avoué.

Mais il ne le pouvait pas, parce que dans l'espace de deux mois, il ne pouvait faire rentrer dans la caisse, ce qui en avait été soutiré en une minute. Certes, M. Wolfson pouvait venir en aide à M. Leefe, s'il l'avait voulu. Je l'eusse fait moi-même, s'il me l'avait demandé.

Il n'a jamais profité de ses notes. M. Wolfson a pu lui offrir un verre ou un cigare; il a pu faire quelques petits présents à ses enfants; mais l'argent, il le conservait pour rouler carrosse et vivre joyeusement, tandis que sa victime souffrait les angoisses du désespoir et passait ses nuits sans sommeil.

Devant le tribunal de Dieu, cet homme est certainement acquitté. Qu'est-ce donc que ce tribunal-ci, sinon un pâle reflet du tribunal suprême?

Ici, M. Théard qui avait commencé sa plaidoirie avec calme, s'émeut peu à peu; il est ému et il émeut son auditoire. Nous avons vu des hommes, bien froids d'habitude, profondément attendris par cette parole souvent entrecoupée de sanglots.

M. Théard s'est montré, hier, profondément éloquent, de cette éloquence qui part du cœur et va droit au cœur. Il a remporté un magnifique triomphe oratoire. C'est, décidément, un avocat éminent.

C'est au milieu de l'émotion de l'assemblée que le juge Parlange suspend la séance.

A 3 heures et demie le juge remonte sur son siège et donne la parole à M. Rouse, défenseur de Wolfson. M. Rouse a parlé pendant près de 2 heures.

Il est cinq heures, quand la Cour s'ajourne à ce matin, 10 heures.

CONVENTION CONSTITUTIONNELLE.

Appel par le secrétaire: 105 membres. Quorum. Le Rév. Père Blenk, d'Alger, fait la prière.

M. Hesley—Ordonnance sur le fleuve, les levées, etc.

M. Ward—Ordonnance sur l'éducation et les institutions de charité.

Le représentant Hall—Ordonnance relative aux membres de la législature.

L'Hon. Wickliffe—Ordonnance sur le droit de la Convention de nommer ses officiers, dignitaires, etc.

M. Castleman—Ordonnance relative à un article de la Constitution.

Rapport du comité: département législatif, renvoyé à la convention.

M. Castleman, ordonnance sur l'article 51 de la constitution.

Rapport du comité d'agriculture.

L'honorable Wilkinson présente le rapport du comité dit "of internal revenue" dont il est chairman.

Le représentant Marks rend à la convention avec des amendements le rapport du comité de charité.

Des permis d'absence sont accordés à plusieurs membres.

On demande la suspension des règles parlementaires.

Vote affirmatif.

On lit l'ordre du jour et différents rapports.

L'hon. Fitzpatrick—Ordonnance relative au travail civil dans notre ville.

Le représentant Hart—Ordonnance pour accorder des privilèges à certaines personnes qualifiées.

Le comité sur les affaires de la ville tiendra une séance aujourd'hui. Les comités ditsde santé publique et judiciaire feront de même.

On ajourne à aujourd'hui, 2 heures et demie.

Le représentant Broussard.

Le représentant Broussard, du 3me district représentatif de la Louisiane, était en ville, hier, en route pour la Nouvelle Ibérie, où il va assister aux funérailles de sa mère, morte mardi, à 7 heures du soir. Il dit que la population est fort excitée à Washington. On en veut beaucoup à M. McKinley. Dans son entourage même, il inspire un sentiment de dégoût. Mais le parti républicain lui a forcé la main. M. Reed s'est mis à leur tête, pour exercer sur lui une pression toute puissante.

Il faut absolument intercepter la flottille qui se rend à Porto Rico. Cette expédition est considérée comme une menace contre les Etats-Unis. Il y a 10 jours, déjà, qu'il a envoyé sa démission, de Washington.

Démocrates et républicains veulent que l'on agisse. Avant une semaine les droits de belligérants seront accordés aux cubains. C'est la conviction de M. Broussard.

Tentative de suicide.

James Pendergrast, un armurier, âgé de 36 ans, a attenté à ses jours, hier matin, en son domicile, rue Dauphine près Champs-Elysées, en absorbant une dose de laudanum. L'ambulance a été mandée aussitôt que son état a été découvert, et les étudiants lui ont fait rejeter le poison au moyen d'une pompe introduite dans l'estomac.

Pendergrast s'est adonné à la boisson, et s'est séparé de sa femme depuis trois ans.

Autre tentative de suicide.

A six heures et demie, hier soir, Maggie Patterson, âgée de 23 ans, a essayé de se suicider, en absorbant une dose de laudanum, dan la maison malfamée, rue Sud Franklin 412. Elle a été transportée à l'hôpital où les étudiants lui ont fait rejeter le poison.

Mort subite.

A cinq heures et demie, hier après-midi, Peter Gargle, âgé de 65 ans, domicilié rue Poplar, entre Monroe et Eagle, travaillait dans la boulangerie de Charles Bohl, rue Poplar et Monroe, lorsqu'il est mort subitement. Le coroner a été avisé.

Accident.

M. C. F. Bess, qui a été victime d'un accident, alors qu'il était à la chasse près de la station DeBuys, est arrivé à la Nouvelle Orléans, hier matin, il a été envoyé à l'infirmerie Touro. M. Bess sautait un ruisseau, lorsque son fusil a fait explosion et il a reçu la décharge au bras et au côté gauche. Sa blessure est considérée comme grave.

1898—"DIRECTORY" D'AFFAIRES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L. Soards, Editeur, 606 Allée Commerciale.

Cette publication bien connue sous le titre de "Soards' New Orleans TRADE GUIDE" est maintenant complète. Ceux qui n'ont pas eu notre "Directory" régulier qui contient aussi beaucoup de choses de valeur, et qui ne peuvent pas se procurer un grand livre, devraient souscrire pour le "Business Directory" (Trade Guide). PRIX, SEULEMENT $1 par copie et envoyé par la poste affranchissement payé au reçu du prix. Adresses comme ci-dessus et obliges

L. SOARDS.

N. B.—Caution—Méfiez-vous des imitations qui sont offertes en vente. Ce sont des fraudes. N'encourageons pas les pirates.

M. GEO. A. PAOLETTI.

Notre excellent ami, le très sympathique chef d'orchestre, M. Geo A. Paoletti, a été, hier soir, l'objet d'un flatteur témoignage de reconnaissance de la part de la Société des High Priest of Mithras.

La société l'a invité à se trouver dans une salle, et là, lui a fait don d'une superbe médaille en or sur laquelle sont gravés les mots: offerte à M. Geo. A. Paoletti en reconnaissance de sa valeureuse conduite, le 16 février 1898, au bal donné à l'Opéra par les "High Priests of Mithras."

On se souvient du courage, du sang-froid dont a fait preuve M. Paoletti à l'occasion de l'incendie qui a éclaté spontanément dans la salle du bal.

M. Paoletti, nous sommes heureux de l'annoncer, dirigera l'orchestre qui donnera deux concerts durant tout l'été au parc de ville.

Une relique perdue.

A une heure avancée, la nuit dernière, alorsque le vent soufflait avec violence, la statue équestre du général Jackson qui ornait si bien et depuis tant d'années, le square situé en face de la cathédrale St-Louis, est tombée et s'est brisée en nombreux morceaux.

Tout le quartier a été mis en émoi par le bruit de la chute.

Cet accident est d'autant plus regrettable, qu'il sera impossible de réparer la statue pour la replacer sur son piedestal.

Plusieurs personnes du voisinage assurent qu'elles avaient remarqué depuis plus d'une semaine que la statue n'était pas d'aplomb.

Inspecteurs, versus Marchands de farine.

Une poursuite très intéressante vient d'être enregistrée, hier, devant la Cour Civile de District, par le Bureau des Inspecteurs de farine, contre les marchands de farine. Le montant des réclamations des inspecteurs est de $6 562, y compris les intérêts et les frais.

Les défendeurs sont, MM. Glover et Odendall, attaqués pour $1,750; J. et M. Schwabacher, pour $814; J. Trautman, pour $637; Flash Preston et Cie., pour $150; A. Rogers, pour $900; H. Watson, pour $175; Goddard et Hall, pour $400; Cameron et Castles, pour $275; M. Adler et Cie pour $125; Woodward Wight et Cie, pour $101; Parker et Cie, pour $10,50; H. R. Gogrève, pour $135.

Les défendeurs prétendent qu'ils ne sont pas obligés de payer les inspections que l'on a faites de leurs farines. Les inspecteurs réclament au contraire les différentes sommes comme leur étant dûes.

En route pour Washington.

Hier, on remarquait au débarcadère du Southern Pacific une ordonnance en uniforme dont les cheveux jaunes attiraient les regards. Il s'appelle W. H. Johnson; il va à Washington, porteur de dépêches du commandant de Fort Huachua, Arizona.

Il est attaché à la compagnie K ou 5e cavalerie en station à ce poste. Il a déclaré que dans l'Arizona, les cow-boys étaient prêt à marcher en avant, en cas de déclaration de guerre.

ILLINOIS CENTRAL.

Commençant le 3 avril 1898. Les excursions d'une piastre à McComb City et retour. Quitteront à 7 A. M., arriveront à 10 P. M.

31 mars—31—av 1 2 7 8 9

NOUVELLES A LA MAIN

Incendie—Vers une heure, hier matin, le feu causé par l'explosion d'une lampe, a éclaté dans la demeure de James McCune, rue Seraparu 532. La maison qui appartient à J. J. A. Nelson, a été légèrement avariée.

Fausse Alarme—A cinq heures, hier après-midi, une fausse alarme a été signalée à la boîte No 1066. La boîte est située dans la bâtisse de la Jackson Brewery à l'angle des rues Jefferson et Decatur, et c'est un des employés qui en se heurtant contre la boîte, a mis l'appareil en motion.

Blessé—Hier matin, Tom Hines, âgé de 46 ans, domicilié rue Tchoupitoulas 1325, travaillant dans la presse Commerciale à l'angle des rues Richard et St-Thomas, a été blessé au bras droit. Il a été pensé par les étudiants de l'hôpital.

Vol—A quatre heures, hier après-midi, un nègre est entré dans la demeure de A. Seims, rue des Français, près Roman, et en a emporté des harnais d'une valeur de $18.

L'ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1897.

L'Athénée propose le sujet suivan aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année "LOUIS XIV ET SON SIECLE."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1898 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or, et un prix de $50 en espèces.

L'Athénée, s'il le juge convenable, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du candidat qui a mérité la médaille pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel.
BUS. ROUEN.
P. O. Box 725.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Aransas	Havane	Alger
Breifood	Honduras	1er dist, 15
Berenge el Grande	Barcelone et Gênes	
		1er dist, 13
Castlemoor	Continent	Elevator
Capenor	....	1er dist. 27
Creole	New York	2e dist, 8
El Norte	New York	Alger
El Dorado	New York	Alger
Callego	Liverpool	Louisiane
Gussie	Havane	Alger
Henry Dumois	Port Limon	Alger
Hermann	Brême	2e dist. 18
Erro	Trieste et Venise	Ccalmette
Imani	Havre	4e dist, 48
Jari	Bluefields	1er dist, 15
Kentucky	Copenhague	Chalmette
Mackenzine	Liverpool	1er dist, 21
Milwaukee	Liverpool	Chalmette
Montrose	Brême	4e dist, 42
Monarch	Brême	4e dist, 47
Mentosim	Liverpool	Louis. ave
Stillwater	Belize	3e dist. 30
Tampican	Liverpool	Westwego
Whitney	Havane	Alger
NAVIRES.		
Oceano	Portugal	rue 3e
GOELETTES.		
Santo Otero	Laid up	1er dist. 13
Flora Woodhouse	.....	rue 6e

J. HASSINGER, Prés't J. E. MERILH, Vice-Prés't

Etat trimestriel de la

Banque d'Epargnes Germania,

No 311 RUE DU CAMP.

A la clôture des affaires le 31 mars 1898.

ACTIF.	
Actions dans d'autres corporations	$ 14.892 50
Bons portant intérêt	453.548 92
Billets hypothécaires	510.520 19
Propriétés foncières	21 860 66
Prêts à échéance (garantis par collatéraux)	487.049 84
Prêts sur demande (garantis collatéraux)	635.863 09
Meubles et installations	750 00
Comptant	392.990 64
Total	$2,517,475 84
PASSIF.	
Capital payé	100.000 00
Profits indivis	294.532 17
Gain net pour le trimestre après déduction de toutes dépenses et trois mois d'intérêt dû aux déposants	10.293 49
Intérêt réservé des déposants	13.000 00
Dû à 7,680 déposants	2,099.530 18
Dividendes non payés	120 00
Total	$2,517.475 84

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. G. AD. BLAFFER. Caissier.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour de mars 1898.

GEO C. WALSHE, Notaire public.

Atteste correct :

J. E. MERILH,
A. VIZARD

1er avril—3f

EXHIBITION DE FLEURS.
Salle des Odd-Fellows.
DU 30 MARS AU 3 AVRIL.
Entrée.....25 Sous
27mars-7f

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE. Cottage double Nos 1223-1325 rue Sud Robertson, rapportant $20 par mois. Succession de George Onder. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 54,919. Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C de la susdite Cour, siégeant pour l'Hon Geo H. Theard, juge de la division E de ladite Cour maintenant absent, le dit ordre daté et signé le 3 janvier 1898 et adressé à Joseph L. Onorato, un encanteur dûment licencié et d'un ordre subséquent issu par l'Hon. Geo. H. Théard et daté et signé le 24 mars 1898, nous procéderons à vendre aux enchères publiques le JEUDI 28 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 631 rue Commune, les propriétés suivantes—

Le tout et séparément, la part, intérêt et droit se montant à dix-huitièmes de feu George Onder dans et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou quelque sorte, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, Magnolia (anciennement Maussel), et Sud Robertson (anciennement Locust), désigné par le No 3 sur une copie à un plan annexé au dit acte d'achat passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 4me jour de mai 1870 et mesurant conformément au dit plan 32 pieds de face à la rue Sud Robertson sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication et payer, pour l'acte de vente pardevant James Simeon, notaire. BAYNE & ONORATO, agents de propriétés, hypothèques, placements, No 824 rue Commune.

27 mars—27 28—avril 3 4 10 11 17 18 24 25 26 27 28

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 55,448.

GABRIEL KATZ VS SES CREANCIERS.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Honorable Geo. H. Théard, juge, daté et signé le 24 mars 1898 et à moi adressé, je procéderai à vendre, le VENDREDI 8 avril 1898, à 11 h. A. M. sur les lieux No 4117 rue Magasin.

Un lot de Bijouterie, Variétés, Marchandises de fantaisie, Installations, comptes courant, etc., sans égard à l'estimation.

Conditions: — Comptants Leonard. Krower. Syndic. E. Evariste Moise, avocat.

27 mars—27—avril 3 4 5 6 7 8

Succession de E. J. Soniat.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56.147—Division B—Attendu que Charles F. Claiborne, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'Exécuteur Testamentaire Datif dans la succession de feu Edward Joachim Soniat, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

20 mars—20—avril 3 6.

JOHN BONNOT.
Entrepreneur de pompes funèbres

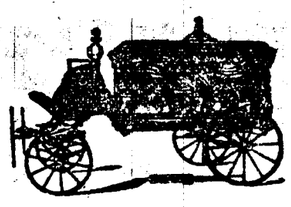

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1043.
14 sept—3m

Telephone No 408.
F. Laudumiey & Co.
Limited.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres
1128 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
25av—6m

Propriétaires et agents, sachez que la Pelican Excavating Co. nettoie les toutes à meilleur marché qu'aucune autre compagnie Bureau 320 Carondelet.
17 oct—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIR

Vente de Grande Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District.

Comprenant 13 lots de Terre et une portion de terre.

Germania Savings Bank of New-Orleans vs Mme A. M. Gehl et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53.899.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 21 avril à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Treize lots et une portion d'un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Laurel, Lyon et Jersey, huit desquels lots sont désignés par les lettres E. F. G. H. I. J. K. et L sur un plan de W. Thiel, voyer, en date du 12 janvier 1866 et déposé dans le bureau du voyer de l'ancienne ville de Jefferson, conformément auquel dit plan lesdits lots mesurent comme suit à savoir: E. F. G. H. I. J. mesurent chacun trente pieds de face à la rue Laurel, par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles: lots K et L se touchent, le lot K touche aussi les dits lots F et J sur leurs lignes du fond, mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Bordeaux, par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles cinq des lots désignés par les numeros 12, 13, 14, 15 et 16 sur un plan fait par G. F. Dunbar, voyer, daté le 18 février 1848, déposé dans l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire; et ils sont aussi désignés par les lettres Q. P. O. N. et M. sur ledit plan de Thiel, voyer et se touchent et mesurent conformément auxdits plans chacun trente pieds de face sur la rue Jersey par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles et ladite portion d'un lot est la portion du fond des lots 5 et 6 dudit plan de G. F. Dunbar voyer, et mesure cinquante pieds sur les lignes du fond formant les lignes du fond du dit lot et sur la ligne parallèle au dit lot vers la rue Lyon et mesure trente pieds dans le fond de la dite ligne du lot No cinq vers la rue Laurel et les mêmes dimensions dans le fond de la ligne de côté du lot No 6 vers la rue Jersey, étant le tout du reste des dits lots; le tout desquels dimensions sont plus ou moins, le lot "J" forme l'encoignure des rues Laurel et Bordeaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walsh & Buck, avocats pour les plaignants.

18 mars—18 19 25—avril 1 7 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans des Propriétés de Valeur du Troisième District.

Emile Hochu, exéc. test., vs Mme Vve Louise Courret et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 54,783. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 21 avril 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I. Tous les droits, titres et intérêts de Mme Vve Louise Courret (un des défendants) consistant en une moitié indivisée de l'intérêt des propriétés décrites ci-dessous:

II. Tous les droits, titres et intérêts de Nicolas Courret (l'autre défendant) consistant en le quart indivisé de l'intérêt dans les propriétés décrites ci-dessous:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 396, borné par les rues Marais, St-Claude et Port et l'avenue Lafayette et désigné par la lettre A sur un plan de C. N. Lewis, député-voyer et daté le 29 octobre 1896, le dit lot A mesure (28) vingt huit pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 103' 5" entre lignes égales et parallèles et est formé de la plus grande partie du lot original No 13.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet désigné par la lettre B sur un plan fait par C. N. Lewis, député voyer de ville, daté — octobre et conformément auquel plan le lot B commence à une distance de 29 vingt-neuf pieds de l'encoignure des rues Marais et Port et mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 103' 5" entre lignes égales et parallèles et est composé du lot original No 12 et une petite portion du lot No 13 prise du côté le plus près de la rue Port.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.

18 mars—18 25—avril 1 7 15 21

PETITES ANNONCES.

A VENDRE Vaches de choix de